

<https://snetap-fsu.fr/Y-a-un-loup.html>



REFORME DU BAC STAV

STAV : Y'a un loup ?

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 6 juin 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 6 juin 2018, a eu lieu le 2ème et dernier groupe de travail concernant la réforme du Bac STAV (une réforme qui se mettra en place en septembre 2019, pour un Bac en 2021). Cette réforme se traduira par deux arrêtés (un pour l'évaluation, l'autre pour l'organisation et les grilles horaires) qui seront présentés au [CNEA](#) le 20 juin prochain.

Pour l'administration, l'esprit de cette réforme doit être, notamment, de simplifier l'examen et de garder la même nomenclature qu'à l'[EN](#) afin améliorer la visibilité du bac STAV.

Le carcan du cadre de l'[EN](#) pour prétexte de dérégulation

Des propositions que nous n'acceptons pas

Les principales caractéristiques de l'examen sont fixées par le décret de l'examen qui modifie le baccalauréat tant général que technologique :

- Le coefficient des épreuves terminales est modifié : Français (écrit) 5 ; Français (oral) 5 , Philosophie 4 ; Épreuve orale terminale 14 ; Épreuves de spécialité de terminale S1 et S3, 16 chacune. Les épreuves terminales compteront pour 60 % de l'examen,
- Les autres matières seront évaluées sous la forme du [CCF](#) qui représentera 30 % de l'examen (tous les CCF auront la même importance),
- Les 10 % restants correspondront à la moyenne de toutes les évaluations formatives des deux années.

Afin de préparer l'oral terminal, la [DGER](#) propose la réduction de la durée du stage individuel à 4 semaines. La semaine récupérée servirait pour venir en appui de la préparation de l'oral terminal. Cette proposition réduirait de facto la dimension technologique de cette formation, ce n'est pas un bon signal tant pour les élèves que pour les équipes.

Malgré notre demande de faire de ce grand oral, une évolution de l'actuelle épreuve E9, la DGER voit plutôt une épreuve généraliste avec une légère teinte technologique où le candidat pourrait, par exemple, s'interroger sur les conséquences sociétales, civiques du thème de son oral. Elle considère que maintenir une épreuve orale comme l'était l'épreuve E9 dans l'ancienne mouture conduirait à évaluer une deuxième fois les disciplines de la spécialité qui le sont déjà à l'écrit.

Le décret précise aussi l'organisation de l'examen et des enseignements de spécialité (3 en première et 2 en terminale). Si la DGER a accepté de revenir sur son projet de supprimer les EIL-spécialités « transformation alimentaire » et « services », le choix des 3 enseignements de spécialité (S1 : gestion des ressources et de l'alimentation, S2 : territoires et S3 : sociétés et technologies) pour chacun des ex-EIL nous inquiète tant sur le fond (disciplines concernées) que sur les volumes horaires globaux.

Tant de questions qui restent sans réponse

Concernant les horaires

- Pourquoi ne pas préciser la répartition disciplinaire des horaires dans les enseignements de spécialité ?
- Comment sera réparti le volume horaire de pluridisciplinarité ? Pour quelles thématiques ? Quelles disciplines

seront associées ?

- Pourquoi ne pas préciser discipline par discipline (dans les enseignements de spécialité, en pluridisciplinarité, dans les stages collectifs) les volumes horaires ?
- Quel sera le volume horaire non affecté ?

Concernant l'évaluation

- Pour quelles finalités , comment s'organisera l'oral terminal ?
- Comment seront répartis les CCF ? Combien de CCF y aura-t-il ? Un par module ?

Concernant le contenu des modules, des enseignements

- Le Bac technologique continuera-t-il toujours à donner la capacité à l'installation ?
- Pourquoi ne pas avoir introduit les SESG dans le tronc commun ?
- Pourquoi avoir supprimé l'histoire géographie du module (S2) lié aux territoires ?
- Pourquoi avoir supprimé la spécialité Agroéquipement ?

Tant de questions qui restent sans réponse. Pour nous cela révèle un projet qui n'est pas abouti, avec trop d'approximations empêchant tout avis éclairé. Cette absence de cadre directeur, de philosophie pour ce projet n'est pas sans nous interroger, nous inquiéter et n'est sûrement pas de nature à renforcer l'attractivité du BAC STAV.

C'est la raison pour laquelle avec l'Intersyndicale [UNSA-FO-SNETAP-FSU](#), nous demandons à être reçus, dans les plus brefs délais et dans les cas avant le [CNEA](#), par Madame La Conseillère technique.

Nous appelons les équipes à se mobiliser pour obtenir un STAV attractif et renforcé dans les apprentissages scientifiques et techniques

Geneviève LAURENSEN, Rémy PHILTON, Yoann VIGNER
Membres du secteur pédagogie et vie scolaire

Ci-dessous le projet de structuration du nouveau Bac STAV présenté le 06 juin 2018